

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 21 Février 2020

### COMPTE-RENDU

---

Le 21 Février 2020, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 14 février 2020. Les votes des comptes administratifs se sont déroulés sous la présidence de Monsieur François de GOESBRIAND, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Date d'affichage de la convocation** : 14 février 2020

**Date d'affichage du compte-rendu** : 26 février 2020

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 22

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Olivier **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER** Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

**Avait donné procuration** : Patrick **BERNARD** à Gaël **LE CLÉACH**, Céline **PAUCHET** à Yolande **PAUGAM-VERDES**.

**Absente** : Sandrine **JACQ**

**Secrétaire de séance** : Florence **VALLERY-RADOT**

**Assistaient également** : Annie **SALIOU**, DGS, Laurence **CLÉACH** et Stéphanie **QUÉMÉRAIS** Service comptabilité, Michel **PENN** et Antoine **MORVAN** services techniques.

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2019 :**

Monsieur Jacques **AUTRET** invite le Conseil Municipal à approuver le compte-administratif 2019 examiné en commission des finances les 28 janvier et 11 février 2020 arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 474 983,42 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 874 930,92 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **1 399 947,50 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **3 107 995,36 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 220 613,64 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **887 381,72 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **590 006 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **418 700 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Administratif 2019
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 399 947,50 €** pour :
  - **1 100 000 €** au financement de la section d'investissement
  - **299 947,50 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## **2. Vote du Budget Primitif Principal 2020 :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2020, examiné en commission des finances les 28 janvier et 11 février 2020 :

- en section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 702 000 €**
- en section d'investissement le budget s'équilibre à **4 160 700 €**

Il précise que ce budget a été construit comme le prévoyaient les prospectives budgétaires sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité et un recours à l'emprunt de 350 000 €. Il précise qu'un emprunt de 130 000 € est inscrit pour le financement de la Maison d'Assistantes Maternelles mais que les annuités de ce prêt seront couvertes par les loyers. Il souligne une augmentation des prélèvements pour le financement de la section d'investissement qui augmente de 1 100 000 € à 1 130 000 €.

Monsieur Alban LE ROUX intervient :

*« Voici le dernier conseil municipal de la mandature, pas le moins important puisqu'il s'agit du budget. Nous n'avons pas prévu de nous étendre outre mesure sur ce budget pour deux raisons :*

- *La campagne électorale bat son plein et nous offre chaque jour la possibilité d'expliquer auprès des Carantécois nos différences et nos priorités budgétaires pour les années à venir.*
- *Aussi parce que l'année dernière nous avons déjà pu tirer un bilan de la mandature et acter définitivement nos désaccords notamment sur les projets du Musée, du Pitch n' Putt, du Kelenn, de la voirie, de certaines cessions immobilières. Il y a néanmoins un point sur lequel nous souhaiterions nous attarder : l'endettement.*

*Déjà pour regretter- je te le dis sincèrement et très amicalement Jacques - ton attitude en commission, en énumérant les synonymes de la dette, une façon de moquer notre persévérance à aborder ce sujet. De ta part nous nous étions habitués à davantage de subtilité dans les échanges, les débats qui étaient à mon*

*sens, jusqu'à présent, de bonne facture. Car pour nous l'endettement reste un sujet :*

*Si la dette cumule à 7 millions d'euros, nous en convenons, elle est tenable, elle est soutenable, et ce grâce à un autofinancement important et à une capacité de désendettement réduite ces dernières années. Mais à quel prix ? Au prix d'un certain nombre de renoncements qui coûtent :*

*Cela coûte aux services techniques qui voient leur demande de matériel reportée (Broyeur et remorque),*

*Cela coûte à l'école qui voit ses investissements de rénovation du plafond et d'une cloison reportés,*

*Cela coûte aux associations qui doivent espérer l'achat d'un nouveau minibus dans trois ans,*

*Cela coûte aux usagers des plages dont l'ensemble des toilettes de Pen al Lann Cosmeur et Roch Glaz se fera seulement en trois ans,*

*Nous n'allons pas ici refaire la dernière commission finances, mais voilà quelques exemples des reports de travaux en masse qui sont le résultat de notre situation financière difficile.*

*Et si la dette est soutenable, elle reste fragile à moyen et long terme en raison du programme proposé qui fait fi :*

- des risques extérieurs comme une augmentation des taux d'intérêt potentiels ou une baisse des dotations d'état comme vécue en 2014 et 2015.*

- Mais surtout fait fi des investissements futurs :*

*Avec un emprunt annuel de 350k€, comment espérer financer le Kelenn? Comment espérer financer les dégâts causés actuellement par les tempêtes successives ? Comment espérer financer tout autre projet d'envergure ? C'est évidemment impossible de conjuguer ces projets avec votre programme de réduction de la dette. C'est cette vision comptable que nous critiquons et qui pour nous ne traduit pas la réalité budgétaire de demain.*

*Pour conclure sur une note positive, nous vous remercions d'avoir accepté la participation de l'ensemble des conseillers municipaux à ces commissions finances pendant ces six années qui permettent à la fois de comprendre concrètement où va l'argent du contribuable carantécois mais aussi de prendre toute la mesure de la responsabilité qui pèse sur, nous, les élus dans les choix budgétaires que nous faisons pour la commune. »*

Concernant la nécessité de faire des choix en commission des Finances, Monsieur le Maire répond que « choisir » c'est « renoncer ». C'est le cas pour les services techniques qui n'ont pas obtenu tout ce qui était demandé, mais personne n'a tout ce qu'il veut tout de suite. Si la question était posée au personnel des communes voisines, la réponse serait sans doute que les services à Carantec sont bien équipés. C'est d'ailleurs le retour qui est fait par le personnel, car globalement l'adage retenu est celui qui dit qu'un bon outil permet de faire un bon travail et sans fatigue.

Monsieur le Maire rappelle que parfois le report est provisoire et qu'il a été convenu en commission des finances qu'avant l'été des choix complémentaires seraient possibles. Il rappelle à ce sujet le montant de l'enveloppe inscrite en dépenses imprévues.

Monsieur Jacques AUTRET regrette l'interprétation faite des réponses données en commission des Finances concernant la dette.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020.

Concernant une question sur le mécénat dans le public, Monsieur le Maire rappelle que le public ne peut intervenir dans une séance de conseil municipal mais apporte la réponse suivante. L'opération de mécénat lancée à l'automne pour le financement des dispositifs multimédias du musée est en bonne voie. 40 000 € sont attendus, 20 000 € ont été versés dans ce cadre. D'autres dons sont encore annoncés.

### **3. Fiscalité 2020 – Vote des taux :**

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2020, le budget a été construit sur la base d'une augmentation des produits de la fiscalité de 2%, soit + 0.9% au vu du taux d'augmentation des bases fixé par la loi de finance et d'une progression estimée de 1.1% des bases en volume. Le produit attendu estimé est arrêté à 2 827 251 € considérant que les taux de Taxe d'Habitation ne peuvent être modifiés en 2020 et qu'il est proposé de reconduire les taux de foncier bâti et non bâti.

<i>Bases 2020 estimées</i>	<i>Taux 2020</i>	<i>Produits 2020</i>	
<b>Taxe d'Habitation</b>	10 831 283 €	13,77 %	1 491 468 €
<b>Foncier bâti</b>	7 129 093 €	18,11 %	1 291 110 €
<b>Foncier non bâti</b>	116 184 €	38,45 %	44 673 €

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte que le taux de taxe d'habitation ne peut être modifié
- donne son accord pour reconduire en 2020 les taux 2019 de foncier bâti et de foncier non bâti.

### **4. Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Mouillages :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2019 du budget mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **115 211,17 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **121 137,34 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **5 926,68 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **33 933,07 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **65 869,17 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **31 936,10 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Administratif 2019
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **5 926,68 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **5. Vote du Budget Primitif Mouillages 2020 :**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif mouillages 2020 ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **119 926,17 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **56 936,10 €**

#### **6. Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général.

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après avis de la commission des Finances du 11 février 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 € aux conditions suivantes :

Montant	600 000 €
<b>Taux variable Euribor 3 mois</b>	- 0,390%
Marge	0,75%
<b>sous-total taux variable</b>	<b>0,360%</b>
commission engagement	0,10%
<i>soit en €</i>	<i>600,00 €</i>
frais dossier	Néant

#### **7. Musée : Signature du marché pour le lot scénographie :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire après avis favorable de la commission des Finances du 11 février 2020, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le lot 10 du marché de travaux du musée relatif à la scénographie. Ces travaux sont prévus dans l'enveloppe globale du projet de 830 000 €HT.

## **8. Acquisition flotte 2020 de l'École de Voile : Présentation du programme et plan de financement :**

Monsieur Gaël LE CLÉACH rappelle que par une délibération du 12 décembre 2019, un accord a été donné pour financer la flotte de l'école de voile comme chaque année. Toutefois, la question d'une augmentation du montant restant à la charge de la commune fixé à 15 000 € depuis de nombreuses années avait été posée.

Sur proposition de la commission des Finances du 11 février 2020, il est proposé de fixer à 18 000 € le coût restant à la charge de la commune à compter de 2020.

Ainsi pour 2020, le programme d'acquisition et le plan de financement proposés sont arrêtés ainsi qu'il suit à 75 063 € HT – 90 076 € TTC :

<b>ACQUISITIONS</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total HT</b>
Optimist SailQube	1 291	3	3 874
Catamaran Hobie T1	7 519	6	45 113
Stand Up Paddle Sroka + pagaie	621	4	2 484
Stand Up Paddle Géant + 8 pagaies	1 493	2	2 986
Windsurf Bic Beach 225 Nautix move	862	4	3 450
Windsurf Pack Bic Windfoil 130 + Foil	1 713	2	3 426
Kayak mer Prijon	599	5	2 996
Kayak RTM Quatro + dossiers +pagaies	564	3	1 693
Kayak RTM Makao + pagaie	324	4	1 296
Moteur Tohastu 2 temps 9,8	1 300	1	1 300
Coque Sécu 12	1 083	1	1 083
Coque Zod 3D ST 500 + console	5 362	1	5 362
		<b>Total ...</b>	<b>75 063 €</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>Montant</b>	
Participation Commune	<b>18 000</b>	
Subvention département	16 000	
Cessions réalisées en 2019	15 340	
Participation Carantec Nautisme	25 723	
	<b>Total ...</b>	<b>75 063 €</b>

Après avis de la commission des Finances du 11 février 2020, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur le programme d'acquisition,
- approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Monsieur Gaël LE CLÉACH n'a pas pris part au vote.

## **9. Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles :**

Afin de réaliser la Maison d'Assistantes Maternelles programmée rue de Keravel sur le terrain communal cadastré B 1170, sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après avis favorable des commissions, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le projet,
- donne son accord pour la réalisation de la construction sur le terrain communal situé rue de Keravel,
- sollicite l'aide de Morlaix Communauté sur la base de 7 500 € par place soit pour 8 enfants : 60 000 €,
- donne son accord sur le plan de financement ci-dessous,

<b>COUT</b>	<b>MONTANT HT</b>
Travaux de construction	150 000
Maitrise d'œuvre	20 000
VRD	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>190 000</b>

<b>FINANCEMENT</b>	
Participation Morlaix communauté 7 500 € * 8 enfants	60 000
Emprunt	130 000
<b>TOTAL</b>	<b>190 000</b>

<b>EMPRUNTS</b>	Mensualités
130 000 € sur 20 ans 1,5%	627 €
131 000 € sur 25 ans 1,5%	519 €

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les porteuses de projet, fixant les conditions de réalisation du projet et son financement.

## **10. Legs à la commune :**

Sur proposition de la commission des Finances du 11 février 2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à la demande de la famille, à donner son accord pour reverser 20 000 € au CCAS pour l'EHPAD sur le legs de 50 000 € fait en 2019 et pour affecter 30 000 € à la modernisation du musée maritime.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- pour reverser 20 000 € au CCAS pour l'EHPAD,
- pour affecter 30 000 € à la modernisation du musée maritime.

## **11. Eveil sportif pour les enfants de 3 à 6 ans :**

Madame Léonie SIBIRIL expose :

L'atelier d'éveil sportif pour les enfants de 3 à 6 ans est en place depuis janvier.

Le mois de janvier a permis de faire les séances d'essai. Une quinzaine d'enfants sont inscrits. Il convient de fixer le tarif proposé par la commission Jeunesse et Sport, par une délibération. Le tarif proposé est de 30 € le trimestre.

Sur proposition de Madame Léonie SIBIRL, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal:

- fixe le tarif à 30 € par trimestre,
- dit que le montant du 1<sup>er</sup> trimestre est de 20 €, l'activité ayant débuté au 1<sup>er</sup> février 2020.

## **12. Convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique souterraine basse tension sur le domaine communal :**

Monsieur Le Maire expose :

Une convention sous seing privé concernant le passage d'une ligne électrique souterraine Square du Grand-Saconnex sur les sections AH n° 200 et AH n° 489, signée entre la commune et la Société ENEDIS en 2010, a été enregistrée au Service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il est proposé d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Me Céline MÉVEL, membre de la SCP « Notaires de la Visitation » à Saint-Grégoire (Ille et Vilaine).

## **13. Demande d'AOT pour réaliser un enrochement à la Chaise du Curé :**

Monsieur Le Maire expose :

Afin d'étudier les conditions de réalisation d'un enrochement à la Chaise du Curé, le Conseil municipal est invité à donner son accord pour solliciter les autorisations nécessaires auprès de la DDTM et à étudier les conditions de réalisation.

Madame Isabelle d'ARBOUSSIER demande si une participation du riverain est sollicitée.

Monsieur le Maire répond que cela concerne d'abord la protection du sentier côtier mais qu'une négociation pourrait en effet être envisagée. Il convient tout d'abord de faire un diagnostic technique.

Monsieur Yann CASTELOOT intervient :

*« A nos yeux, le choix d'une stratégie de protection du littoral doit être le résultat d'une longue démarche combinant approche technique, évaluation des impacts, priorité d'emploi des fonds publics et concertation avec les habitants. »*



*Le paysage évolue considérablement avec l'érosion littorale et l'élévation du niveau moyen de la mer.*

*Le génie civil pour lutter contre l'érosion côtière est complexe, coûteux quant à l'emploi des fonds publics dans la durée et peut présenter des effets différés/déportés indésirables.*

*Ceux qui pensent qu'on peut résister à la mer se trompent : toutes les mesures « dures » sont temporaires. L'érosion est naturelle et suivra son cours.*

*Afin de répondre à cette problématique nous devons :*

*1° Nous mettre en mode réflexions et projets (est-ce forcément des enrochements?)*

*2° Réaliser une étude globale sur le sujet à Carantec qui n'est pas uniquement présent à la chaise du Curé...Il y a de nombreux problèmes : la plage du Clouët ; l'effondrement du sentier littoral à Roch Glaz ; le Port ; l'île Callot ...*

*Les partenaires ne manquent pas pour construire des réponses pérennes, le Service mer et littoral de Morlaix Communauté, la DDTM du Finistère dans le cadre du NCT (nouveaux conseil aux territoires), la mise en place un Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui permet de mener une réflexion et des actions avec des financements de l'ETAT. »*

Monsieur le Maire prend acte de cette intervention. Le PAPI (Plan d'Aménagement et de Protection contre les Inondations) rentre dans le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) via Morlaix Communauté. Pour l'instant la taxe est environ de 7€ par habitant.

Jusque-là GEMAPI a des actions de prévention. On entend beaucoup d'avis sur la question et parfois il faut agir vite. De nombreuses possibilités existent. Carantec n'es pas le plus exposé si l'on s'en tient aux cartes. On n'est pas obligé de dire que c'est la nature qui commande, elle n'est pas toujours aimable. Les hollandais savent le faire. Lorsqu'il y a des risques pour les habitants, ça peut devenir une priorité.

Sur Morlaix le PAPI existe. Il y a là un vrai risque lié à la conjonction mer et rivière.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- solliciter les autorisations nécessaires auprès de la DDTM,
- étudier les conditions de réalisation.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Intervention du Maire suite à la commission de contrôle de la liste électorale qui s'est tenue dans l'après-midi :**

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur le Maire dit qu'il souhaite intervenir au sujet de la commission de contrôle de la liste électorale qui s'est tenue dans l'après-midi.

« La commission de contrôle de la liste électorale, réunie ce jour, a proposé de radier immédiatement 212 électeurs de la liste électorale de Carantec.

A cette date, s'ils étaient radiés, ces électeurs ne peuvent pas s'inscrire dans une autre commune.

Après avoir pris conseil auprès de la Préfecture, j'ai décidé de ne pas donner suite à la proposition de la commission de contrôle avant le prochain scrutin des municipales.

En effet, il ne m'appartient pas de déchoir de ses droits électoraux un citoyen simplement coupable de négligence administrative. Ce pouvoir est réservé au juge. »

Madame Nicole SEGALEN répond qu'il ne s'agit pas de déchoir des électeurs de leur droit. Elle dit que tout a été mis en place pour les informer. Ils ont reçu des courriers. En janvier, à l'unanimité, il a été décidé qu'un courrier du maire leur serait adressé pour leur dire qu'à défaut de réponse, ils seraient radiés. Elle demande que soit appliquée cette décision.

Monsieur le Maire ne revient pas sur la procédure mais dit que s'ils sont radiés aujourd'hui, ils ne peuvent plus voter et que cette décision est trop proche de la date d'un scrutin.

Madame Clotilde BERTHEMET pense que si on ne peut pas prouver la réception des courriers adressés, il est difficile de radier un électeur.

Madame Anne KERVAGORET dit qu'il y a eu un débat et que chacun a pu exposer son point de vue. Elle fait remarquer qu'une personne présente dans le public a filmé la commission et demande si cela est possible.

Monsieur le Maire répond que la commission est publique, que c'est une nouvelle instance. Il dit que le fait que la séance soit filmée ne le gêne pas dans la mesure où elle est publique. La moindre des corrections aurait cependant été de demander l'accord des membres de la commission.

### **Dernier Conseil Municipal de Jean-Guy GUÉGUEN, Maire : Intervention de Monsieur François de GOESBRIAND :**

A l'occasion de cette dernière réunion de Conseil Municipal présidée par Jean-Guy GUÉGUEN, Maire depuis 2001, François de GOESBRIAND premier adjoint, lui adresse félicitations et remerciements en s'inspirant d'Edmond Rostand et de son Cyrano de Bergerac.

Jean-Guy GUEGUEN, très touché de ce témoignage remercie l'ensemble des personnes avec lesquelles il a eu la chance de travailler, citant Philippe ROTH qui écrivait « L'orgueil nuit au talent », solliciter un mandat de plus eut été de l'orgueil car de talent il reconnaît n'avoir eu que celui de son entourage, élus et personnels, individuellement et collectivement.

Et de conclure en rappelant l'épithète de Rockefeller qui serait « ci-git celui qui a su s'entourer de plus compétents que lui ».